

**UNIVERSITÉ D'OTTAWA, FACULTÉ DE MÉDECINE**  
**FORMATION MÉDICALE POSTDOCTORALE BASÉE SUR LES COMPÉTENCES**  
**SOUS-COMITÉ**  
**MANDAT**

**Mandat**

Le sous-comité chargé de la formation médicale fondée sur les compétences (FMFC) est un sous-comité consultatif du Comité sur l'éducation postdoctorale (CEPD) et relève du vice-doyen, Études médicales postdoctorales, de la Faculté de médecine. Ce sous-comité est responsable de la supervision générale et de la planification stratégique de la mise en œuvre de la compétence par conception (CC) dans les programmes du CRMCC à l'Université d'Ottawa, ainsi que de la garantie de la conformité globale de nos programmes du CMFC avec le curriculum Triple C.

**Attributions du sous-comité**

Le sous-comité de la FMFC respecte la mission et les politiques de la Faculté de médecine. Il est responsable de la planification stratégique dans tous les domaines liés à la FMFC à l'Université d'Ottawa, notamment :

- L'identification et la priorisation des besoins (établis et non établis), des mesures et des activités pertinentes à la préparation, au respect et aux résultats escomptés de la mise en œuvre de la FMFC.
- L'identification des ressources/de l'infrastructure technologique qui permettront de réussir la mise en œuvre de la FMFC à l'Université d'Ottawa.
- L'identification des besoins communs à l'ensemble des programmes et des utilisateurs d'Elentra, et la priorisation des améliorations, des changements et des nouveaux développements du système.
- La proposition de stratégies de soutien pour le corps professoral, les apprenants et le personnel administratif.
- La proposition de nouvelles politiques et/ou de changements de politiques, si nécessaire, pour soutenir la formation médicale fondée sur les compétences.
- La proposition et la supervision de l'évaluation du programme de mise en œuvre de la FMFC.

**Composition****Directeur, CC – Président du sous-comité chargé de la FMFC**

Vice-doyen, ÉMPD (membre d'office)

Doyen adjoint, ÉMPD (membre d'office)

Directeur de l'agrément, ÉMPD (membre d'office)

Doyen adjoint, Bureau du développement professionnel continu (membre d'office)

Directeur, FMFC, ÉMPC (membre d'office)

**Membres du corps professoral**

5 directeurs de programme ou leurs délégués, pour les volets suivants :

- médecine familiale;
- disciplines chirurgicales, médicales et diagnostiques;
- disciplines à différents stades de la mise en œuvre de la FMFC.

Un vice-président, Formation

Un président du comité des compétences

Deux membres du corps professoral clinique, issus de disciplines et/ou d'hôpitaux différents.

*Durée du mandat : 2 ans, renouvelable une fois*

### **Résidents membres**

3 résidents (1 membre élu de PARO, un membre du CRMCC, un membre du CMFC)

*Durée du mandat : 2 ans, renouvelable une fois*

### **Administrateurs de programme**

2 administrateurs de programme

*Durée du mandat : 2 ans, renouvelable une fois*

Personnel de l'Université d'Ottawa (membres d'office) :

- Coordonnateur, FMFC, ÉMPD (fournit un soutien administratif au président)
- MedTech – Analyste des activités affecté au système Elentra
- Gestionnaire des opérations, ÉMPD

### **Quorum**

Le président et 50 % des membres du sous-comité.

### **Procédure de nomination**

Le bureau des ÉMPD invitera les parties intéressées à siéger au comité lorsqu'un poste vacant sera constaté. Les candidats seront examinés pour s'assurer qu'ils sont en règle et pour vérifier qu'aucun incident lié au professionnalisme n'a été identifié, avant de les présenter au CEPD pour approbation. Une fois l'approbation obtenue, le bureau des ÉMPD informera tous les candidats de l'issue de la procédure.

### **Fréquence des réunions**

Le sous-comité se réunira au moins quatre fois par an.

### **Présence aux réunions**

Il est attendu des membres du sous-comité qu'ils assistent à au moins 75 % des réunions prévues. Le fait de ne pas assister à un nombre suffisant de réunions entraînera la révocation du membre du sous-comité.

### **Décisions du sous-comité**

Il ne peut être fait appel des décisions rendues.

### **Rapport**

La commission présentera des rapports au CEPD de manière ponctuelle.

### **Procès-verbaux/documents connexes**

Les procès-verbaux et les documents connexes, le cas échéant, seront conservés par le bureau des ÉMPD.

### **Conflit d'intérêts**

Les membres du comité doivent faire part au comité, au début de la réunion, de tout conflit d'intérêts qu'ils jugent possible. Le comité discutera et déterminera s'il existe un conflit d'intérêts et, le cas échéant, demandera au membre du comité de se récuser de toute discussion et/ou prise de décision.

### **Confidentialité**

Tous les membres du comité doivent reconnaître que toutes les discussions, tous les documents et toute la correspondance, quel que soit leur mode de transmission, sont considérés comme confidentiels et doivent le rester à tout moment. Tous les renseignements reçus et transmis doivent être traités conformément au règlement 117 de l'Université d'Ottawa. Il est possible de demander à recevoir des documents par l'entremise du Bureau de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée de l'Université d'Ottawa, conformément au règlement 90.

### **ÉDI**

L'Université d'Ottawa entend promouvoir un environnement de travail qui représente pleinement la diversité de la population canadienne. Par conséquent, elle s'engage à appliquer les principes d'équité pour enrichir les discussions, les décisions et les résultats des comités afin de soutenir notre mandat en matière d'ÉDI.

<b>Comité</b>	<b>Approbation</b>
CEPD	15 août 2017
Conseil de la Faculté	3 octobre 2017
CEPD	31 janvier 2018
Conseil de la Faculté	27 février 2018

La section concernant les membres devrait être présentée sous forme de tableau. Il s'agit des mêmes informations que celles mentionnées ci-dessus, mais dans un autre format :

Composition du comité	Durée du mandat	Possibilité de renouvellement	Vote
Directeur, FMFC (président)	membre d'office		
Vice-doyen, ÉMPD	membre d'office		
Doyen adjoint, ÉMPD	membre d'office		
Doyen adjoint, Bureau du développement professionnel continu	membre d'office		
Directeur, FMFC, ÉMPC	membre d'office		
5 directeurs de programme, ou leurs délégués, pour les volets suivants : – médecine familiale – disciplines chirurgicales, médicales et diagnostiques – disciplines à différents stades de la mise en œuvre de la FMFC	2 ans	1 fois	
1 vice-président, Formation	2 ans	1 fois	
1 président du Comité des compétences	2 ans	1 fois	
2 membres du corps professoral clinique dans son ensemble, dans des disciplines et/ou des hôpitaux différents	2 ans	1 fois	
1 résident PARO (membre élu par PARO)	membre d'office		
1 résident du CRMCC	2 ans	1 fois	
1 résident du CMFC	2 ans	1 fois	
2 administrateurs de programme	2 ans	1 fois	
Coordonnateur, FMFC, ÉMPD	membre d'office		
MedTech – Analyste des activités	membre d'office		
Gestionnaire des opérations, ÉMPD	membre d'office		